

06 JUIN 2016  
MAIRIE DE ROUSSY LE VILLAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de ROUSSY LE VILLAGE

Séance ordinaire du 19 Mai 2016 à 20 heures

Département :  
Moselle

L'an deux mil seize  
Et le 19 Mai  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoît  
STEINMETZ, Maire de ROUSSY LE VILLAGE

Thionville

Nombre de membres élus : 15  
Nombre de membres  
en fonction..... : 13  
Nombre de membres :  
Présents ..... : 13  
Absents :  
  
(avec procuration)..... : 0  
(sans procuration)..... : 0

**MEMBRES PRESENTS :**  
Mr Benoît STEINMETZ, Maire,  
Mme Linda PLASSIART, Adjointe  
Mrs Joël IMMER, Frédéric GUEHL, Adjoints  
Mmes Geneviève HEIN, Caroline MA THIAS,  
Laurence GUIBERT, Marie-José MULLER, Bénédicte GRAAS  
conseillères municipales  
Mrs Clément BLAD, Grégory BRIEF, Martin SCHWEITZER,  
Frédéric WALLENDORFF, conseillers municipaux.

Reçu  
A la sous-préfecture de Thionville  
Le 02 JUIN 2016

**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
Madame Linda PLASSIART

**COMMUNE DE**  
**ROUSSY LE VILLAGE**

**6° TARIF DES CONCESSIONS.**  
**COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR.**

Le conseil Municipal fixe les tarifs des concessions comme suit :

4 urnes

Concernant le columbarium existant et son extension (entrée du cimetière), il est décidé de ne pas modifier les tarifs existants fixés lors d'une délibération en date du 3/3/2008 pour un tarif de 1200 euros pour 15 ans ou 1800 euros pour 30 ans.

2 urnes

Concernant le nouveau columbarium (zone 2), il est décidé de fixer un tarif de 900 euros pour 15 ans ou 1400 euros pour 30 ans, et 60 euros la Plaque d'inscription non gravée.

Considérant le coût de reprise de concession qui pèse dorénavant sur la Commune (près de 500 euros par tombe), il est décidé de ne pas reporter l'intégralité du coût et de limiter aux tarifs suivants l'octroi d'une concession : 35 euros pour 15 ans, 70 euros pour 30 ans par mètre carré.

Ces tarifs de concession ne s'appliquent pas aux concessions déjà concédées ou à renouveler, mais uniquement aux nouvelles concessions.  
Considérant la dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir, aucune tarification n'est appliquée.  
Prix de la plaquette : 35 euros

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



FAIT A ROUSSY LE VILLAGE, le 19 Mai 2016  
Le Maire  
Benoît STEINMETZ

Transmis au Contrôle de Légalité à Thionville  
Roussy le Village, le 31 MAI 2016